

Vous avez besoin d'assistance ?

- Restez calme et appelez +32 2 229 00 10.
- Donnez les informations suivantes au collaborateur que vous avez en ligne :
 1. le numéro de votre contrat d'assurance ;
 2. si possible l'endroit où vous vous trouvez ;
 3. une brève description de ce qui s'est passé ;
 4. l'aide dont vous avez besoin (par exemple une ambulance).

P&V se charge du reste.

P&V Assistance

Depuis la Belgique :

02 229 00 10

Depuis l'étranger :

+32 2 229 00 10

E-mail : infofr@pv.be
www.pv.be

En collaboration avec IMA Benelux

Vous désirez plus de renseignements sur les garanties proposées, les risques qui ne sont pas couverts et les conditions liées à P&V Auto ? Adressez-vous à votre agent P&V. Il vous aidera à choisir la meilleure option.

Le produit P&V Auto, développé par P&V Assurances, est soumis au droit belge. Conclu pour un an, le contrat peut être reconduit tacitement.

Le présent document est purement informatif et n'engage pas P&V. Avant de souscrire un contrat P&V Auto, veuillez prendre connaissance des Conditions générales, disponibles sur pv.be et auprès de votre agent P&V.

Si vous n'êtes pas satisfait, n'hésitez pas à contacter votre agent ou à adresser votre plainte à notre service Gestion des Plaintes, par courrier postal à Gestion des Plaintes rue Royale 151 à 1210 Bruxelles, par email à plainte@pv.be ou au 02 250 90 60. Si la solution qui vous est proposée ne vous donne pas satisfaction, n'hésitez pas à contacter le service Ombudsman des Assurances, situé square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, au 02 547 58 71 ou par mail à info@ombudsman.as.

Pour plus d'informations ou pour un rendez-vous avec votre agent P&V :

Service Clients de P&V
02 210 95 80

lundi - jeudi : **08h30 - 17h00**

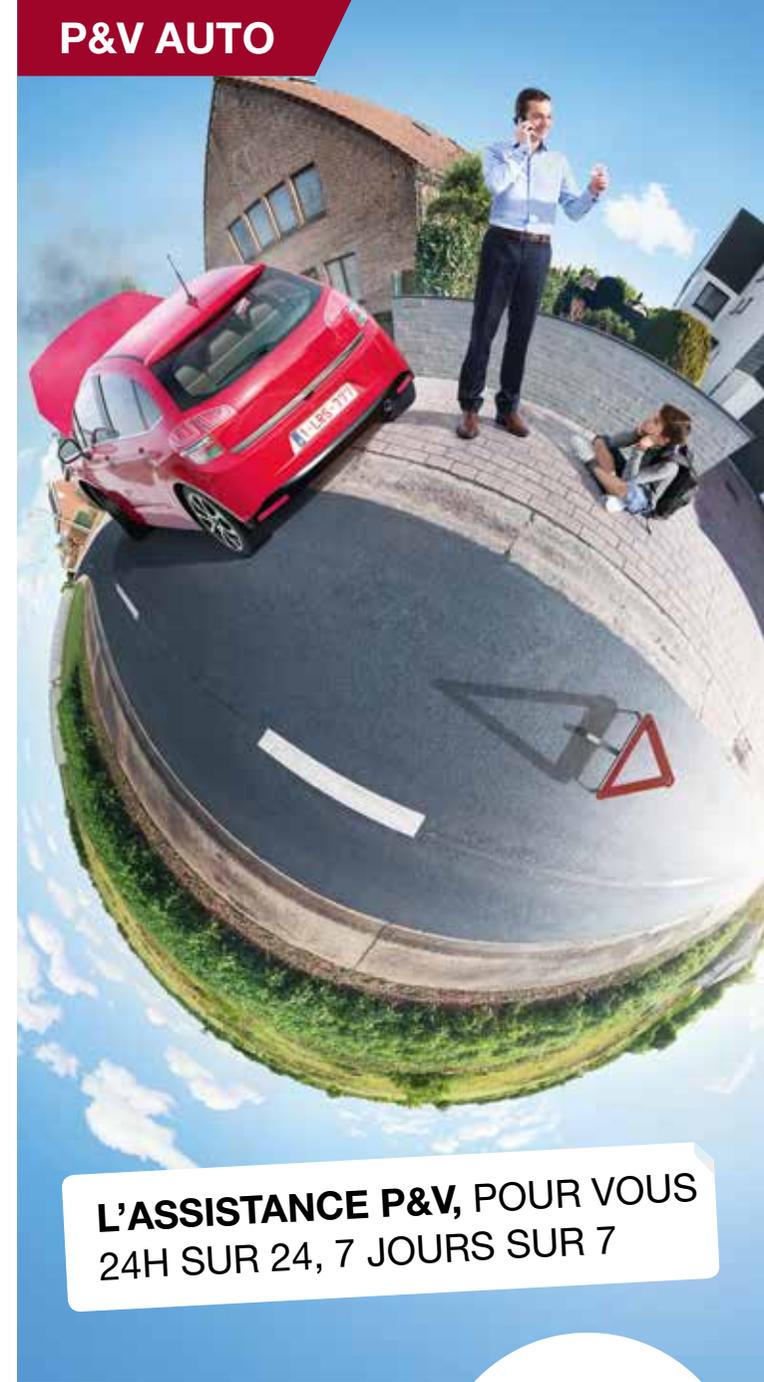
vendredi : **08h30 - 16h00**

infofr@pv.be - www.pv.be

P&V ASSURANCES SCRL,
Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058
TVA BE 0402 236 531 - RPM Bruxelles

SIÈGE SOCIAL
Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles

E.R. : P&V Assurances SCRL - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles - 010/1160 - 02.2016



L'ASSISTANCE P&V, POUR VOUS
24H SUR 24, 7 JOURS SUR 7



Avec vous quoi qu'il arrive

En cas d'accident, de panne ou de vol, votre priorité est d'être aidé au plus vite. Que ce soit la journée, en pleine nuit ou un jour férié, vous pouvez compter sur votre assistance P&V. Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition 24h/24 et 7j/7 au +32 2 229 00 10.

❖ Vous avez un accident ?

Que vous soyez en tort ou non, vous bénéficiez d'une assistance gratuite grâce à votre assurance RC auto, en Belgique ainsi que dans les pays repris sur votre carte verte.

IMA, notre fournisseur d'assistance :

- ▶ se charge de l'envoi d'un dépanneur chargé de remorquer votre véhicule ;
- ▶ veille à organiser votre déplacement et celui de vos passagers chez vous ou à votre destination.

Et vous pouvez choisir d'inclure un véhicule de remplacement dans votre garantie lors de la souscription de votre contrat.

❖ Vous tombez en panne ? Votre voiture vous est volée ?

Grâce à l'assistance P&V comprise dans votre RC, vous êtes aidé en cas d'accident. Mais vous aurez aussi besoin d'aide dans d'autres circonstances : une panne, un pneu crevé, un plein avec du carburant non adapté...

Souscrivez dès lors à notre assistance dépannage ! Vous bénéficierez d'une aide efficace partout en Belgique ainsi que dans les pays repris sur votre carte verte :



votre voiture est réparée sur place par le garagiste que nous vous envoyons et seules les éventuelles pièces de rechange sont à votre charge ;



ou elle est remorquée au garage si la réparation n'est pas possible.

Les réparations prendront plus de 2 heures (Belgique) ou de 24 heures (étranger) ? Grâce à votre assistance dépannage, l'une de ces 4 prestations est prise en charge par P&V :

- votre retour chez vous ;
- la poursuite de votre voyage ;
- une nuitée dans les environs du garage ;
- une voiture de remplacement pour 5 jours (10 jours à l'étranger).

Et vous bénéficiez également

- d'un moyen de transport pour aller récupérer votre voiture ;
- du transport de vos bagages ;
- du transport de votre animal domestique.

❖ Une assistance P&V pour les personnes aussi

Vous êtes en vacances, en Belgique ou à l'étranger, et vous tombez malade ou êtes victime d'un accident ? Ou l'une des personnes vivant sous votre toit ? Vous pouvez compter sur l'assurance Assistance aux personnes de P&V partout dans le monde, que vous voyagiez avec votre voiture ou non ! Découvrez ses nombreux atouts :



le rapatriement du malade ou du blessé et des membres de sa famille ;



le transport de la dépouille du défunt vers un funérarium ;



la prise en charge des frais de recherche et de sauvetage ;



le remboursement des frais médicaux engagés à l'étranger (jusqu'à 50 000 euros).



**P&V vous propose aussi...
la première omnium à prime dégressive !**

Retrouvez notre assurance responsabilité civile ainsi que nos différentes garanties sur le folder P&V Auto ou notre site pv.be

